

Introduction au Référencement Ségur



L'objectif du programme Ségur Numérique est de :

- généraliser le partage fluide et sécurisé des données de santé entre professionnels de santé et avec l'utilisateur;
- Renforcer la sécurité de la donnée;
- Développer l'interopérabilité des systèmes d'information de santé, pour mieux prévenir et mieux soigner.

De quoi parle-t-on lorsque que l'on parle de « Référencement Ségur » ?

Le référencement Ségur permet aux industriels d'être éligible à un financement au déploiement de leur solution par l'Etat, si elle répond aux exigences, pour équiper les établissements et les professionnels de santé.

Ce référencement s'articule autour de **8 couloirs métiers** et les industriels sont invités à répondre à un ou plusieurs des **dossiers de référencement** (DSR) applicables à leur solution.

Les candidatures pour la Vague 1 du Ségur avec financement sont désormais closes. A date, seuls certains DSR Vague 1 sans financement sont toujours ouverts à la candidature : LGC, LGC hors médecin traitant et LGO. Les candidatures pour une deuxième vague avec financement ouvriront fin d'année 2023 (*calendrier définitif à venir*).

Quelles sont les ressources mises à disposition par l'ANS pour vous aider à monter en compétences sur le sujet ?

- Comprendre le Ségur du Numérique en Santé – [Présentation générale du programme](#) & [Document Commun](#)
- [Guide de référencement Ségur](#)
- [Corpus Documentaire](#) – Où trouver le bon document ?
- Portail Industriels de l'ANS – [Référencement Ségur](#)
- Ségur Numérique – [Mon Parcours Guidé – G NIUS](#)

Les bonnes pratiques

- Consulter le **parcours guidé** pour vérifier si vous êtes concerné par le dispositif de référencement et prendre connaissance de toutes les étapes de la démarche
- Anticiper le dépôt de candidature en consultant le **corpus documentaire** et candidater le plus tôt possible auprès du CNDA pour obtenir l'**homologation** de la solution
- Paralléliser les processus en candidatant au référencement Ségur **dès l'obtention des NIE/NIL** auprès du CNDA sans attendre l'homologation
- Consulter la [FAQ](#) pour toute question

Les points de vigilance

- Une **demande d'agrément** auprès du CNDA est obligatoire via la constitution d'un dossier dédié (délai de vérification estimé de 10 semaines)
- La **candidature au référencement** Ségur ainsi que le **dépôt des preuves** doivent être effectués sur le [site dédié](#) (délai de traitement estimé de 6 semaines)
- La **messagerie dédiée** sur l'outil de candidature est à surveiller régulièrement, vous y retrouverez les échanges avec les équipes de l'ANS et leurs éventuelles demandes